

P23/E2,172

0 1 4 0

St. Henri
3. Sept. 1899

Mon Honneur
Le Maire
St. Henri.

Monsieur

En ce beau jour, où l'on
fête ce qui est grand et noble,
ce qui est la gloire et la Pros-
périté du ~~de~~ Pays... Le Travail
permette aux Ouvriers de
la ville dont vous êtes le
Premier Magistrat, de vous
dire qu'ils ont nommé leur
Président: M. A. G. May: comme
leur statisticien, chargé de tenir
les délibérations, du conseil
des commissaires d'écoles, enfin
toute notre administration civi-
que, et nous avons espéré
que vous lui rendrez



P23/E2,172

La tâche agréable et que
vous reconnaîtrez en lui
qu'un homme chargé de
rapporter que la vérité et la
justice. Mais non un
adversaire. Monsieur le
Maire. ainsi que Messieurs
les Echevins peuvent compter
que toute bonne action de
leur part, vis-à-vis des ou-
vriers sera prise en sérieuse
considération.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur le Maire
votre très humble



A. J. Way
Président.
Club Ouvriers
St. Henri

CITE DE ST.

Archive No. 8142

*A. G. Way lettre
re. Club Ouvrier*

3/9/99



P23/E2,172

P23/E2,172

St. Henri 4 Sept 1899

A Son Honneur Le Maire
& Messieurs Les Echevins
Cité St. Henri

COMMUNICATION
SEP 6 1899
CITE DE ST. HENRI

Messieurs



Je prends la

liberté de vous écrire quelques mots
pour que vous preniez ma demande
en considération. pour ce qui
regarde une lumière électrique au
coin de la Rue Maria et St. Emélie
car le besoin se fait sentir car dans
les temps courts surtout il fait tellement
noir qu'il est impossible de voir rien
et de plus étant un coin noir qui demande
un rendez-vous pour les gamins et souvent
les passants sont insultés. c'est pour quoi
étant propriétaire du coin qui paient taxe
il me semble que votre Honorable va
sure rendre justice à moi ainsi qu'à mes
voisins qui sont comme moi et aussi se
voyant privé de lumière ça diminue le
prix de nos loyers. J'ose espérer que
ma demande va être prise en consi-
dération et que justice nous

P23/E2,172

sera rendu à tous comme
partout dans les autres places et
quartiers qui ont demandé à
avoir la lumière, l'ont eu.

Veillez me croire
Messieurs, Votre Etc
D^{me} J^{me} Jules Beauchamp
en 2^{me} quai St-Jacques
202 St-Ferdinand
St-Henri

P23/E2,172

St. Henri 4 Sept 1899

A Son Honneur Le Maire
& Messieurs Les Echevins
Cité St. Henri



Messieurs



Je prends la
liberté de vous écrire quelques mots
pour que vous preniez ma demande
en considération. Pour ce qui
regarde une lumière électrique au
coin de la rue Maria et St. Emélie
car le besoin se fait sentir car dans
les temps courts surtout il fait tellement
noir qu'il est impossible de voir rien
et de plus étant un coin noir qui demande
un rendez-vous pour les gamins et souvent
les passants sont insultés. C'est pour quoi
étant propriétaire du coin qui paieent taxe
il me semble que votre Honorable va
me rendre justice à moi ainsi qu'à mes
voisins qui sont comme moi et aussi se
voyant privé de lumière ça diminue le
prix de nos loyers. J'ose espérer que
ma demande va être prise en consi-
dération et que justice nous

P23/E2,172

sera rendu à tous comme
partout dans les autres places et
garantir qui ont demandé à
avoir la lumière. l'ont eu.

Veillez me croire
Messieurs
Votre Ete
D^{me} J^{me} Jules Beauchamp
en 2^{me} ou 3^{me} St Jean
202 St Jean
St Henri

CITE DE S

Archive No. 8148

Dame Ave. J. Beauchamp
re lumiere electrique
1/9/99



P23/E2,172

0 1 1 3

P23/E2,172

The Colonial Bleaching and Printing Co.,
LIMITED.

OFFICE: 111 Board of Trade Building.
Telephone, Main 2540.

Montreal, Sept. 6-99.

Eugene Guay Esq.,

Mayor St. Henri,

St. Henri.

Dear Sir,

I have to thank you for your letter of the 4th., and trust that the Council will see their way clear to granting the various small requests we have made.

Yours truly,

THE COLONIAL BLEACHING & PRINTING CO. L^TD.



W.S. Whitehead

Sp.



P23/E2,172

The Colonial Bleaching and Printing Co.,
LIMITED.

OFFICE: 111 Board of Trade Building.
Telephone, Main 2540.

Montreal, Sept. 1-99.

E. Guay Esq',
Mayor of St. Henri.
St. Henri. Que.

Dear Sir,

We would respectfully request that
a suitable number of Arc Lamps be placed
on St. Ambroise St., between the bridge
and the West end of our Property-

Your usual kind attention will greatly
oblige,

Yours truly,

THE COLONIAL BLEACHING & PRINTING CO. L^TD.

E. Guay



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8144

Colonial Bleaching
& Printing Co -
repose de lumiere
electrique.
6/9/99



P23/E2,172

0 1 7 7

P23/E2,172

● St Henri ●

Sept 7-1899

La Corporation
de St Henri
Doit

a D. R. Huntturié

4182 Notre Dame

Pour dommage causé
par l'eau venant de la
rue et s'infiltrant dans
la Cave a chaque fois
qu'il pleut qui fait que
la Cave est toujours
surréplé

\$ 15.00

Copie
Celle de la cave
n'est pas assurée
et conseil donné
le 27 Février 1900

P23/E2,172

● St Henri ●
Sept 7-1899

La Corporation
de St Henri
Doit

a D. R. Huntturié
4182 Notre Dame

Pour dommage causé
par l'eau venant de la
rue et s'introduisant dans
la Cave a chaque fois
qu'il pleut qui fait que
la Cave est toujours
surréplé

\$ 15.00

Copie
Celle demandée
n'est pas au dossier
et le conseil a été
le 27 Février 1900

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8144^a

D. R. Hurthubise
reclame des dommages.
7/9/1899



P23/E2,172

D
1
7
7
A

P23/E2,172

La Cité de St-Henri,

St-Henri.

Monsieur le Secrétaire-Trésorier,

Nous avons l'hon-

neur de vous informer que nous avons reçu instruction de Monsieur Robert Bickerdike, de Montréal, de prendre des ^Xprocédés contre vous pour le recouvrement d'une somme de \$2000.00, pour dommages qu'il a soufferts et qu'il souffre au sujet de l'une de ses propriétés portant le NO 3566 de la Rue Notre-Dame, à St-Henri, par suite de l'exhaussement illégal de la rue et du trottoir en face de cette propriété.

A défaut par vous de venir régler cette affaire sous un délai de 5 jours, des procédés judiciaires seront pris en recouvrement de ces dommages.

Vos dévoués,

Pelletier & Létourneau
Avocats,

25 St-Gabriel.

DETTE, \$2000.00

FRAIS, 5.00

Total, \$2005.00

Montréal, 8 Septembre 1899.



*Copie transmise à
M. J. Codene ce 11
Septembre 1899 10 h a.m.*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8145

Pelletier & Letourneau
re dommages a la
propriete de Robert
Bickerdike
8/9/99



P23/E2,172

0 1 4 3

P23/E2,172

St Henri 13 Septembre 1899.

M^r le Maire & M. M. les Echevins
de la
Cité de St Henri.

Messieurs

Vous m'obligeriez
beaucoup en faisant faire le
trottoir en face de ma propriété
s^r la rue Notre Dame.
Mes locataires seront prêts
à entrer dans quelques
jours & n'aimeraient pas
à être retardés au sujet du
trottoir.

Espérant que vous agréerez
à ma demande,
je demeure votre tout
dévoué

Appelchambault
v. s.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8186

*App. Archambault
re trottoir*

13/9/99



P23/E2,172

0140

P23/E2,172

Saint-Henri Sept 14 '99

à M^r le Maire et MM,
les Echevins la Cité de
Saint-Henri

Messieurs,

Je soussigné fais application
pour entrer au département de feu et d'obole
comme pompier constable de la Cité de
Saint-Henri. J'occupe déjà une position
à peu près identique comme gardien
au parc mais en la saison d'été
j'une bonne sans situation et j'assume
la peine en considération de ma requête
comme garde pompier.

Esperant que la présente attirera
votre attention Je serais
votre humble serviteur

Adelard Lortie



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8147

Adelard Lortie
demande une po-
sition.

14/9/99



P23/E2,172

P23/E2,172

P. H. Roy, L.L.B. C. S. Roy, B.C.L.
O. Senechal, L.L.B.

ROY, ROY & SENECHAL
ADVOCATES
4, St. Lawrence Street
CONSULTATIONS: 3 TO 5 P.M.
BELL TELEPHONE 7
P. O. 973

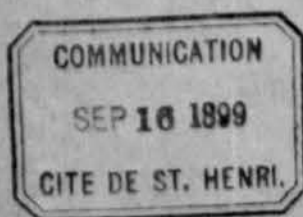
Montreal, 15 Septembre, 1899

A Son Honneur le Maire et à MM. les Echevins de St. Henri, Conseil.

Messieurs,

Nous avons reçu instruction de la part de Mr. Magloire Dharbonneau de vous enjoindre d'avoir à lui payer la somme de \$2.800 pour prix et valeur, dommages et indemnités, d'un terrain, situé sur la rue Albert, dont la Cité de St. Henri a pris possession par l'homologation des limites de la rue Albert. A défaut par la dite Cité de St. Henri de payer le montant ci-dessus mentionné dans un délai de huit jours, nous serons contraints d'adopter des procédures aux fins d'obtenir justice pour notre client.

VOS ETC., ETC.



Roy Roy & Senechal

Avocats.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8148

Roy, Roy & Sénécal
re espropriation Mag.
Charbonneau.
15/9/99



P23/E2,172

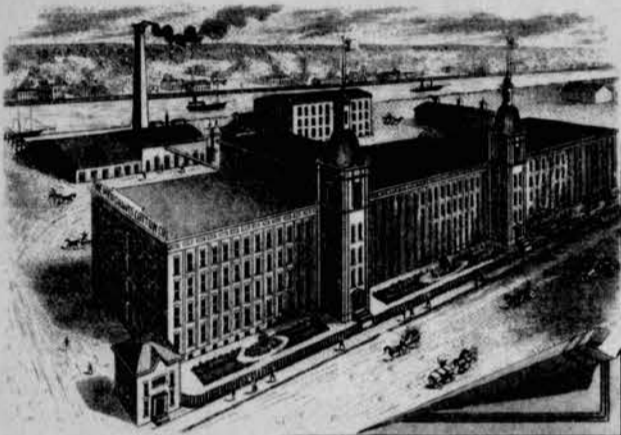
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

P23/E2,172

A.A. AYER, PRESIDENT.

W.G. CHENEY, SECY. TREAS.

A. HAWKSWORTH, SUPT.



ALL CORRESPONDENCE RELATING TO ORDERS, TO BE ADDRESSED TO SELLING DEPARTMENT 43 ST. SACRAMENT ST.

THE MERCHANTS
Cotton Company,
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS,
LENOS, CHEESE-BANDAGE & C.

Montreal Sept 16th, '99 189

E. Guay Esq.,

Mayor City of St Henri,

Montreal.



Dear Sir,-

Our Company proposes to erect another Cotton Mill, either on the property opposite our Mill bought from the late Mr Cheney, or on some other property which we may buy in St Henry.

We beg to ask that you will grant us exemption from taxes for twenty years on the Cheney property and such other property as we may buy for the purpose of erecting buildings in connection with our Mill.

We beg to thank you for all your kind promises to us on the occasion of our building our last Mill, but as we did not require your assistance we did not push the matter further. We believe the City of St Henry continues to feel very favorably towards us and especially as we have always done very much more in the employment of labor than we promised.

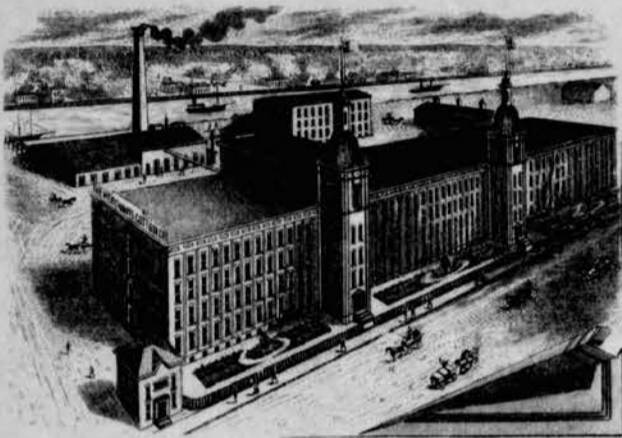
I have explained to you personally the special reasons why we need prompt action in this matter. I believe you know personally that I take great pride in the interests and prosperity of St Henry. Please convey to each one of the Councillors and Aldermen

P23/E2,172

A.A. AYER, PRESIDENT.

W.G. CHENEY, SECY. TREAS.

A. HAWKSWORTH, SUPT.



ALL CORRESPONDENCE RELATING TO ORDERS, TO BE ADDRESSED TO SELLING DEPARTMENT 43 ST. SACRAMENT ST.

THE MERCHANTS
Cotton
Company.
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS;
LENOS; CHEESE BANDAGE & C.
Montreal.

COMMUNICATION
SEP 18 1899
CITE DE ST. HENRI.

my congratulations, and my hope that our Cotton Company may aid still further in the building up of your city.

Yours truly,



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8149

Merchants Cotton Coy.
(Ayer)

re nouvelle Bâtisse.
Exemption demandée
16/9/99



P23/E2,172

Année 1899
16 Septembre

Nous soussigné Propriétaire Rue Linc
Palm. B. utternut. Que nous accep-
tation le niveau de la rue que la
corporation jugera a propos de faire
sans recours a aucun dommage a
aucune part.



Joseph Marcotte
Joseph Baril
J. A. Marcotte
Edgar Calureau
Frédéric Gosselin
Remond
Godfroi Lauzon
Joseph Bayette
Edmond Dupuis
A. Bisautels
A. Bisautels
J. Carrière
Charles Rivière
Charles Bonalmour
Julien Jancaertier
Alfred Putrisac
C. Lachue
Blaise Dugas
Joseph Bonalmour
Ben Gibeau
Dens Marcotte
Magde Ducas di Beauchet
J. A. Delisle
Georgias Bessette
Emile Campeau



0 1 5 0

P23/E2,172

Pacifique Lampeart
 Joseph Roy
 Adolphe Roy
 A. Chénier
 Joseph Bayard
 Hippolyte Bienville
 Antoine Lapierre
 M. Leclair
 Joseph Laroie
 Mrs. Anne Haller
 M. Edmund Kelly
 M. Belanger

COMMUNICATION
 SEP 19 1899
 CITE DE ST. HENRI.

P23/E2,172

J. Sanscartier	262 St Marguerite	383	Butterhut
Mme Lacouture	3637 Notre Dame	381&382	"
J. Dugrenier	Lawrence Mass. U. S.	374 &375	Lime
G. Clayton & Al	34	3412 &3413	
E. Gougeon	3772 Notre Dame	330	"
A. Beaudet	80 Turgeon	364	But ernet
Brabant & Bergeron	165 St Ferdinand	327	Lime
S Fichaud	187 St Elizabeth	321	"
J. Marcotte	57 St Marguerite	324 to 326	"
A. Dufé	3464 Notre Dame	386	Butternut
E. Gaudreau	Cote St Paul	E 353	Lime
P. Campeau	249 St Antoine	319 & 320	"
J. B. Desautels	3770 Notre Dame	348&349	"
J. A. Marcotte	57 ST Marguerite	323	"
D. Marcotte	1880 St James	274&275	Palm
E. Lanthier	97 S. Emelie	311&312	"
Mme A. Daigneault	271b St Ambroise	265	"
W. Leclair	5 Fortification	296	"
✓ E. Labelle	107 St Emelie	258	"
✓ A. Deslisle	5 St Philippe	270	Palm
✓ L. BEssette	17St Phillipe	271	"
P. Campeau	249 St Ambroise	259&260	"
✓ J. Belair	81 St Elizabeth	392	Gareau
✓ M. Martin	2011 St James	378&379	"

✓ bill try and insert clause in these ones.



P23/E2,172

List of Agreements given by Hon. G. A. Drummond .

A. Roy	30 Delinelle St	314 & 315	Lime St	
J. Leboeuf	Melochville P. Q.	316	"	
O. Labelle	212 Delinelle	337	"	
C. Bonal mour	Beaudoin St	338	"	
F. X. Gosselin	122 Beaudoin	339	"	Deed
E. Gohier	1112 St Antoine	340	"	
J. Liboiron	34 Langevin	342	"	
T. Bienvenue	3785 Notre Dame	370 tp 374	"	Deed
A. Felsque	269 St Margerite	331 & 332	"	
E. Dupuis	59 Bourgette	358 to 361	"	
A. Dutrusac	26 Rose de Lima	384	Butterhut .	
J. Brunet	66 Delinelle	345	Lime	
J. Barill	128 St Phillippe	343	"	Deed
A. Plante	119 St Elizabeth	341	"	
D. Carriere	366 Delinelle	344	"	
A. Gibeau	1096 St Antoinine	366	Butternut	
U. Ducap	148 St Phillippe	365	"	
Mme J. Philippe	2330 St James	387	"	
F. X. Gosselin	122 Beaudoin	E 334 & 335	Lime	
A. Desautels	189 Beaudoin	333 & W 334	"	
D. Lavoie	265 St Elizabeth	367	Butterhut	
Mme C Cadieux	52 St Marguerite	385	"	Deed
E. Larocque	219 St Elizabeth	328	Lime	
T. Bannon	112 Coursol	329	"	

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8150

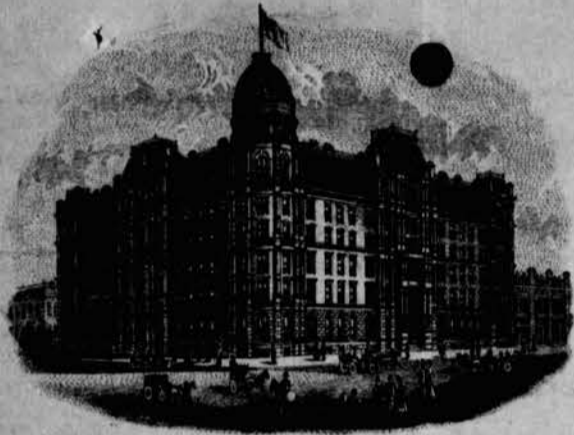
Liste des Propriétaires
des rues Palm,
Butternut & Lima
acceptant les niveaux
donnés par la Cite
16/9/99



P23/E2,172

0 1 9 0

P23/E2,172



W.S. WELDON, MANAGER

Windsor Hotel.

Montreal, 15 Sept. 1899.

A Messieurs le Maire de la
Ville de Saint Henri
Saint Henri, Montreal,
Messieurs,

En suite de ce que j'ai
convenu lorsque j'en ai dernièrement
l'honneur de me rendre au Conseil
de Saint Henri, j'ai fait dresser
par Maître Cushing, Notaire, l'acte
par lequel je cède à la Ville le
terrain des Avenues Bel Air & Breton
à charge par la Ville de faire tracer et
entretenir les dites Avenues. Cet acte
n'attend que la signature de la
Ville pour être complet.

Je prends cette occasion de
vous prier de vouloir bien faire faire
ces avenues dans le moindre délai
possible. La Ville a intérêt comme
moi à ce que ces avenues soient
bâties au plus tôt et il me sera
plus facile de vendre les lots sur les

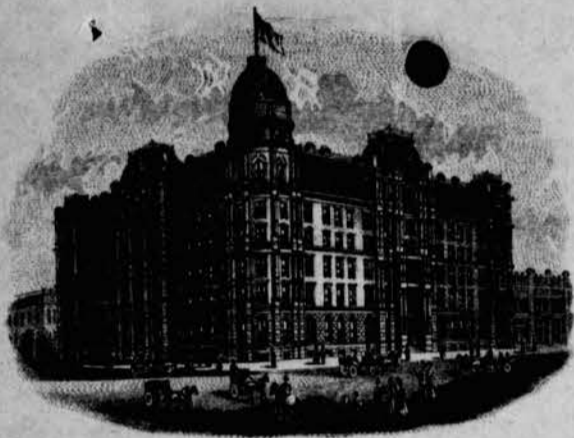


P23/E2,172

voies faites et apparentes que dans leur
état actuel, et du reste depuis
plusieurs années je paie les taxes
sur ces lots comme si ils étaient
leur des voies faites.

Veuillez agréer Messieurs le Maire,
l'assurance de ma haute considération
Omnistog Brown.

P23/E2,172



W.S. WELDON, MANAGER

Windsor Hotel.

Montreal, 16 Sept. 1899.

A Monsieur le Maire de la
Ville de Saint Henri,
Saint Henri, Montreal.

Monsieur

Je viens vous confirmer la lettre
que j'eus l'honneur de vous adresser le
1^{er} Septembre 1898. au sujet de la rectification
que j'ai demandée à la Ville pour
intérêts et remboursement de taxes sur
la partie de terrain occupé par le sidewalk
de la Rue Albert.

L'effet de cette rectification serait
de me reconnaître l'intérêt et qui
m'aurait été payé depuis 1894. Si
lorsque je vendis alors le terrain pour
la Rue St-Jean, j'avais comme il
était de mon droit à ce moment
reclamé pour le terrain alors occupé
par le sidewalk à l'extrémité nord-ouest
de la Rue Albert.

Veuillez agréer Monsieur le Maire
l'assurance de ma haute considération
Amateur Brown.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8151**

Ormiston Brown
se propriétaire -
16/9/99



P23/E2,172

0 1 5 1

P23/E2,172

0 1 5 0

Montreal 18th Sept 1899

To His Worship the Mayor
and
Councillors of St. Henri.

COMMUNICATION
SEP 18 1899
CITE DE ST. HENRI.

Quoted. The object of

this letter is an application for the
sum of twenty thousand dollars (\$20,000)
on account of our taxes. We have
at the present of time disbursed about
thirty two thousand dollars in cash and
as the architect keeps back a certain
sum from the work done it is safe
to say there is represented in the building
now about \$40,000, upon which there
is no mortgage of any kind. Whoso
more into the building will make
another application for the balance
of the amount at the same time
providing you with the mortgage
by our services —

341
20 sept
1899
CITE DE ST. HENRI

Yours very truly
J. R. B.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8152

Tooke Bros.

re Bonus-

18/9/99



P23/E2,172

0190

P23/E2,172

PHONES /
MARCHANDS 1224.
BELL - - 8157.



Bureau du Greffier de la Cité
Hotel de Ville,

St-Henri, 20 Septembre 1899

M. L. N. Senecal
Greffier & Tresorier



Monsieur

Conformément aux instructions
qui m'ont été données par les Évaluateurs
j'ai l'honneur de vous transmettre le Rôle
d'Évaluation de la Cité de Saint-Henri pour
l'année 1899.

Votre tout dévoué serviteur

Adolphe Senecal



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8153

Bureau des Evaluateurs
Adolphe Senecal ^{sec.}
transmet le rôle
d'évaluation
20/9/99



P23/E2,172

0 1 3 3

P23/E2,172

Province de Québec
Cité de Saint Henri

A Son Honneur le Maire et a
M.M. les Echevins de la
Cité de Saint Henri.



Messieurs:-

Les soussignés ont l'honneur de vous présenter le
ROLE d'EVALUATION de la Cité de Saint Henri, tel que fait par
eux, pour l'année 1899 et font rapport comme suit:

Conformément à la nomination faite par votre Honorable Conseil
en date du Vingt deux Mars 1899, et suivant les instructions
qui nous ont été données nous avons procédé à la confection du
dit ROLE aussi rapidement que possible.

Il nous a fait plaisir de constater que plusieurs maisons ont
été construites dans le cour de l'année ce qui a augmenté de
beaucoup l'évaluation pour la présente année.

Nous avons reçu 16 Plaintes à l'encontre du dit ROLE et sur
ce nombre 4 avaient été faite après le temps prescrit par la
loi pour faire les dites plaintes.

Nous avons ~~entendu~~ entendu les propriétaires qui avaient porté
les dites plaintes et avons fait droit à leurs griefs suivant
notre conscience.

Nous avons examinés avec soin le recencement fait par Mr. Adol.
Senecal notre secrétaire et l'avons trouvé correct sous tous
rapport.

Nous profitons de la présente occasion pour offrir à vo-
tre Honorable Conseil nos remerciements les plus sincères pour
la confiance qu'il nous a accordé en nous nommant Evaluateurs
de la Cité de Saint Henri pour la dite année.

Nous sommes heureux de déclarer que nous avons eu
tous les renseignements dont nous avons eu besoin de la part
de Mr. Adolphe Senecal, qui s'est fait un devoir d'assister à
toutes nos séances du soir et de se rendre le matin avant les



P23/E2,172

les heures de bureau pour nous aider a terminer notre ouvrage
le plus tôt possible.

Qu'ils nous soient permis de produire en même temps que le
présent rapport le mémoire de nos honoraires.

Nous nous soucrivons

Vos dévoués serviteurs.

Arthur Anzère
Paul Gagnon
J. B. G.

Evaluateurs

Comptes pour la confection du Rôle

Jean-Bte. Cyr

	Evaluation	\$200.00
	Révision 49 Heures @ 50¢	24.50
S	Séances le soir 10 @ \$2.00	20.00
	Division de propriétés 3 @ \$2.00	6.00
		<hr/> \$250.50 <hr/>

Arthur Myre

	Evaluation	\$200.00
	Révision 49 Heures @ 50¢	24.50
	Séances le soir 10 @ \$2.00	20.00
D	Division de propriétés 3 @ \$2.00	6.00
		<hr/> \$250.50 <hr/>

Isaie Lalonde

	Evaluation	\$200.00
	Révision 49 Heures @ 50¢	24.50
	Séances le soir 10 @ \$2.00	20.00
	Division de propriétés 3 @ \$2.00	6.00
		<hr/> \$250.50 <hr/>

P23/E2,172

Saint Henri 20 Septembre 1899

A Monsieur le Maire et a
M.M.les Echevins de la
Cité de Saint Henri.

Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous soumettre les notes
suivantes en rapport avec le Rôle d'Evaluation que les Eva-
luateurs viennent de compléter.

Tout en voulant pas attacher trop d'importance à ce
surplus de travail, je ferai remarquer à Votre Honorable Conseil
que pour fournir l'occasion aux contribuables et les faciliter
de faire entendre leurs plaintes sans leur faire perdre de temps
j'ai du faire ce travail le soir après les heures ordinaires
de bureau; de plus après avoir terminer mon recensement j'ai du
sortir avec les Evaluateurs pour leur aider a compléter le Rôle
en faisant les calculs pour différentes propriétés, et ce quel-
ques fois le matin avant les heures de bureau.

Confiant que Votre Honorable Conseil prendra en bonne
part ce surcroît de travail et laissant à votre libéralité re-
connue pour récompenser ce travail extra comme vous vous êtes
plu de le faire l'année dernière quoique n'étant qu'une révi-
sion du Rôle, faveur que j'apprécierai hautement.

Je me souscris Messieurs

Votre très humble serviteur.

Adolphe Senecal

P23/E2,172

Notes sur le mouvement des divers Quartiers de la Cité.

QUARTIER ST. ANTOINE

Année	1899	1898
Valeur Immobilière	\$1485520	1454730
" Non Imposable	159750	159750
" Exemptée	90000	80000
" Taxable	1325770	1294980
" Taxable et Taxée	1235770	1214980
Population	4052 Ames 4052 Ames	4019 Ames

QUARTIER ST. HENRI

Année	1899	1898
Valeur Immobilière	\$2423965	\$2405785
" Non Imposable	21135	40650
" Exemptée	885940	859620
" Taxable	2402830	2365135
" Taxable et Taxée	1516890	1505515
Population	5755 Ames	5346 Ames

QUARTIER ST. JACQUES

Année	1899	1898
Valeur Immobilière \$	\$2531985	\$2479468
" Non Imposable	351110	298310
" Exemptée	103740	139300
" Taxable	2180875	2181158
Taxable et Taxée	2077135	2041858
Population	5422 Ames	5174 Ames

QUARTIER ST. AUGUSTIN

Année	1899	1898
Valeur Immobilière	1013590 911030	\$ 971040
" Non Imposable	26240	26240
" Exemptée	41000	11000
Taxable	987350	944800
" Taxable et Taxée	946350	933800
Population	4436 Ames	4298 Ames

P23/E2,172

Notes sur le mouvement des divers Quartiers de la Cité.

QUARTIER ST. ANTOINE

Année	1899	1898
Valeur Immobilière	\$1485520	1454730
" Non Imposable	159750	159750
" Exemptée	90000	80000
" Taxable	1325770	1294980
" Taxable et Taxée	1235770	1214980
Population	4052 Ames 4052 Ames	4019 Ames

QUARTIER ST. HENRI

	1899	1898
Valeur Immobilière	\$2423965	\$2405785
" Non Imposable	21135	40650
" Exemptée	885940	859620
" Taxable	2402830	2365135
" Taxable et Taxée	1516890	1505515
Population	5755 Ames	5346 Ames

QUARTIER ST. JACQUES

	1899	1898
Valeur Immobilière \$	\$2531985	\$2479468
" Non Imposable	351110	298310
" Exemptée	103740	139300
" Taxable	2180875	2181158
Taxable et Taxée	2077135	2041858
Population	5422 Ames	5174 Ames

QUARTIER ST. AUGUSTIN

	1899	1898
Valeur Immobilière	⁹⁷¹⁰⁴⁰ \$1013590	\$ 971040
" Non Imposable	26240	26240
" Exemptée	41000	11000
Taxable	987350	944800
" Taxable et Taxée	946350	933800
Population	4436 Ames	4298 Ames

P23/E2,172

8 1 5 7

RECAPITULATION

QUARTIERS	EVALUATION 1899	EVALUATION 1898	AUGMENTATION 1899
Saint Antoine	\$1485520.00	\$1454730.00	\$ 30790.00
" Henri	2423965.00	2405785.00	18180.00
" Jacques	2531985.00	2479468.00	52517.00
" Augustin	1013590.00	971040.00	42550.00
	<u>\$7455060.00</u>	<u>\$7311023.00</u>	<u>\$144037.00</u>

QUARTIERS	POPULATION	POPULATION-	Augmentatio
Saint Antoine	4052 Ames	4019 Ames	33Ames
" Henri	5755 "	5346 "	409 "
" Jacques	5422 "	5174 "	248 "
" Augustin	4436 "	4298 "	138 "
	<u>19665 Ames</u>	<u>18837 Ames</u>	<u>828 Ames</u>

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8154

Rapport des éva-
luateurs de la
Cité de St. Henri,
1899.
20/9/99

28200



P23/E2,172

P23/E2,172

0 1 5 0

PH. 05
MARCHANDS 1224.
BELL - - 8167.



Bureau du Greffier de la Cité
Hotel de Ville,

27 Sept 1899

Reçu du Greffier des affaires de la Cité
de St-Henri; Etab des taxes Muni-
cipales pour 1897, 1898. & 1899 pro-
posée L Hon G Drummond,

E. H. Bayle



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8155

M. G. A. Drummond
donne reçu des comp-
tes de taxes.
21/9/99



P23/E2,172

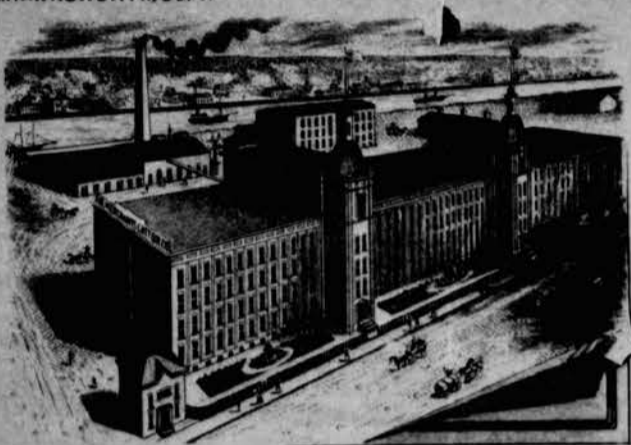
0 1 9 9

P23/E2,172

0 1 5 0

A.A. AYER, PRESIDENT.
W.G. CHENEY, SECY. TREAS.
A. HAWKSWORTH, SUPT.

DEPARTMENT
SELLING AGENTS
~~W. G. CHENEY~~
43 ST. SACRAMENT STREET.



THE MERCHANTS
Cotton
Company,
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS,
LENOS, CHEESE BANDAGE & C.

Montreal, Sept. 22, 1899 189

L. N. Senecal, Esq.,
Secretary, City of St. Henri.

Dear Mr Senecal,

Will you be kind enough at your earliest convenience to let me have copy of the resolution passed by the Council of the City of St. Henri at their recent meeting, concerning the new mill that this Company proposes to build.

Yours truly,

W. G. Cheney
Secy Treas

COMMUNICATION
SEP 23 1899
CITE DE ST. HENRI.

FOLIO DES MINUTES
3.16
27 Sept
1899
CITE DE ST. HENRI

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8156

Merchants Cotton Coy.
re nouvelle Batisse.
(cheney)

22/9/99



P23/E2,172

0 1 2 0

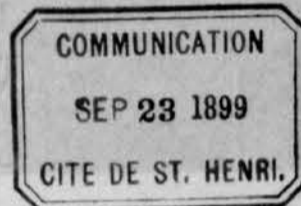
P23/E2,172

Montreal Street Railway Co.

Office of
THE SECRETARY.

Montreal, Sept. 22, 1899.

L.N. Senecal, Esq.,
Clerk & Treasurer,
St. Henry, Que.



Dear Sir:-

I beg to acknowledge receipt of yours of yesterday's date, covering extract from the minutes of a meeting of your Council, held on the 20th inst., and am directed to say in reply that, whilst we fully appreciate the inconvenience and annoyance which has been caused through the frequent blocking of Notre Dame St. by the trains of the G.T.R., yet we feel that in courtesy we should use our best endeavors with that Corporation to obtain a remedy before resorting to the step you propose. We should be very pleased to have a meeting with representatives of your Council, to arrange for making a joint representation on the subject to the Grand Trunk Railway Management.

Yours truly,

Martin J. Wally
SECRETARY.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8157

Montreal Street Ry-
(watts)
re nuisance de la
part du G. T. R.
22/9/99



P23/E2,172

5151

CITE DE ST HENRI.

Projet de résolution pour exempter, des taxes municipales, certaines propriétés de la Merchants' Cotton Company.

Attendu que la Merchants' Cotton Company a acheté un terrain, et se propose d'en acheter encore, dans le but d'y ériger de nouvelles bâtisses et d'augmenter ses affaires et opérations.

Et attendu que ce Conseil est d'opinion que cette augmentation dans les affaires et opérations de la Compagnie sera grandement avantageuse aux citoyens de cette Cité.

Il est en conséquence résolu

Que le terrain ainsi acquis par la dite Compagnie, et décrit comme suit savoir: " Cette partie du lot de terre No. 1920 sur les plans et livre de renvoi de la municipalité de la paroisse de Montréal, commençant au coin Ouest du dit lot, et allant vers le Nord Est le long de l'arrière ligne du lot ~~sub~~ subdivision I a 2I du lot officiel 1921 du dit plan, sur une distance de 482 pieds et 9 pouces;

De là, à angle droit, vers le Sud Est, 306 pieds, jusqu'à la rue St Ambroise;

De là, à angle droit, vers le Sud Ouest, le long de la rue St Ambroise 306 pieds et 9 pouces;

De là vers le Sud jusqu'au passage communiquant à la rue Ste Zoé sur une distance de 12 pieds et 3 pouces;

De là au Nord Ouest le long du dit passage, 81 pieds et six pouces;

De là, encore vers le Nord Ouest, le long de l'extrémité de la rue Ste Zoé et le côté Nord Est du lot officiel 1919 du dit ^{plan} lot, sur une distance de 120 pieds 3 pouces;

De là, encore vers ^{le sud-} Ouest, le long de l'arrière ligne des

*quatre vingt six
pieds six pouces*

des lots 1915, 1918, 1917, 1916 sur le plan, distance de 153 pieds;

Et enfin vers l'ouest le long de partie de l'arrière ligne du lot No. 1908, les arrières lignes des lots 1907, 1906 et partie de l'arrière ligne de 1905 sur le dit plan, au point de départ, distance de 138 pieds et 6 pouces, le tout mesure Anglaise et plus ou moins, ^{Sans} ~~seul~~ garantie de mesure précise; ~~et de plus le terrain supplémentaire que la dite Compagnie pourra acquérir, dans le but d'agrandir ses opérations,~~ avec toutes les batisses qui y seront construites, ainsi que les machines de toute sorte, et les marchandises tant brutes que manufacturées, ou en voie de fabrication, qui y seront contenues, seront exemptés de toutes taxes municipales, pendant une période de vingt ans, à compter de la passation des présentes, à l'exception de ce qui est ~~énuméré~~ ci-après pourvu. Mais cette exemption ne s'étendra pas aux taxes d'eau, répartitions d'égouts, ^{taxes d'écoles} travaux sur les cours d'eau, fossés de ligne, clôtures ou chemins de front ayant rapport à la propriété exemptée; à l'égard desquels il n'y aura aucun changement ni dérogation aux lois, règlements et conventions en existence qui peuvent les affecter, ou aux systèmes maintenant en usage.

Il est de plus entendu que la présente exemption n'est accordée qu'à la condition que la Compagnie commencera à bâtir sur les terrains ci-dessus mentionnés, d'ici ^{au premier} ~~au premier~~ mois; ^{prochain} et que les dits terrains et batisses durant toute la période de cette exemption serviront et seront employés pour les affaires et opérations de la dite Compagnie.

~~Et à défaut de l'une ou l'autre de ces conditions,~~ ^{de l'une ou l'autre de ces conditions} ~~le~~ ^{sur mentionnées} Conseil aura le droit d'annuler et retirer la dite exemption

exemption, apres avis a la Compagnie, le Conseil jugera
a propos de donner. *in e*

~~La consideration des avantages~~
~~ainsi accordés a "Jh. Mercant~~
 * Cotton Co. la dite Compagnie
 devra employer au moins
 trois cents ouvriers. (à la quelle manufacture)
 et pendant six mois de l'année
 six jours par semaine et payer un
 salaire annuel minimum
 de cinquante mille dollars.
 La dite Compagnie devra produire
 chaque année ^{au Bureau du Conseil} un état de combien
 le nombre ^{de personnes} d'employés et le mon-
 tant de salaire payé annuellement

P23/E2,172

Projet de resolution
re exemption de taxes
de la Merchant Cotton Co -

pour se referer aux contractants
 de la Merchant Cotton Co. et de leur
 affaire avec la ville de Montreal
 et de leur exemption de taxes
 sur leur marchandises.
 Le conseil de la ville de Montreal
 a deliberé sur la proposition
 de la Merchant Cotton Co. et
 a résolu de leur accorder
 l'exemption de taxes sur
 leurs marchandises.
 En témoin de quoi, le conseil
 a signé et apposé son sceau
 le 15 Mars 1864.

Le Maire
 Le Secrétaire

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8157^a

Projet de resolution
pour exempter de taxes
la propriété de la
Merchants Cotton Coy
preparé par les Avocats
de la Compagnie -
22/9/99



P23/E2,172

8157A

P23/E2,172



Corporation of Westmount.

Town Hall, 21, Stanton Street,

Westmount 22nd. September 1899.

L. N. Senecal, Esq.,
Clerk and Treasurer,
St. Henry, QUE.

COMMUNICATION
SEP 28 1899
CITE DE ST. HENRI

Dear Sir;-

I am in receipt of your letter of yesterday enclosing copy of the resolution of your Council in regard to the St. Antoine Street drain, which you are about to have cleaned at the joint expense of your municipality and Westmount. I am directed to inform you that this municipality is willing that the work should be performed on the same basis as formerly, and beg to ask that you will notify us when about to commence.

Yours truly,

A. D. Hibberd
Assistant Secretary Treasurer.

Dis. A.D.S.

FOLIO DES MINUTES
349
27 Sept.
1899
CITE DE ST. HENRI

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8158

Westmount
lettre du Sec. Tres. re
Egouts. 22/9/99



P23/E2,172

0 1 3 0

P23/E2,172



Ville St. Hen.
26 Septembre 1899



Monsieur,

Je suis obligé de venir
vous avertir de venir faire le trottoir
de ma maison, située sur la Rue
St. Jacques N° 2311. Les pluies
font du dommage à ma pro-
priété, ainsi qu'à mes locataires.

Veillez, si vous plaît, Monsieur,
venir au plus vite, pourvoir à cette
demande, qui exige beaucoup
d'importance surtout si vous vou-
lez éviter des frais.

Votre très-humble
Gons Louis Barrolet

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8159

Dame L. Barolet.
re dommages a sa
propriete
26/9/99



P23/E2,172

0 1 3 7

P23/E2,172



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

27 Septembre 1899

Province de Québec } A une session de Comité
 Cité de Saint-Henri } Général du Conseil de la Cité
 de Saint-Henri tenue à Saint-Henri au
 lieu ordinaire des sessions du dit Comité
 Mercredi le Vingt-septième jour de
 Septembre Mil huit cent quatre-vingt
 dix-neuf conformément à la loi de la
 quelle assemblée sont présents M. Le Maire
 Eug. Guay & M. les Ecleris, M. Leduc,
 M. Robitoux, Emma Gagne, Jos Senechal
 Jos Villeneuve formant un quorum sous
 la présidence de M. Le Maire.

Il est donné et statué par résolu-
 tions du Comité Général comme suit:

Résolu et adopté à l'unanimité qu'un délai
 de neuf mois soit accordé à la Banque
 Jacques Cartier de Montréal par ce Conseil
 en rapport avec la demande de la dite
 Banque de laisser en dépôt le montant
 de \$1000⁰⁰ pour 12 mois.

et la somme est livrée

L. N. Senechal
 Secrétaire

Eug. Guay
 Président



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8161

Comite General
~~Banque~~ Jacques Cantin
27/9/99



P23/E2,172

0 1 0 1

PROVINCE de QUEBEC
DISTRICT de MONTRÉAL.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins de
la cité de Saint-Henri.

Votre Requérente, l'Association des commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Saint-Henri, expose respectueusement:

1. La population de la cité de Saint-Henri est d'environ 20.000 âmes.
2. Sans compter les licences pour vendre des liqueurs enivrantes dans les magasins, nous avons dans Saint-Henri 29 hôteliers, restaurateurs et aubergistes licenciés.
3. Montréal, avec une population d'environ 300.000 habitants, ne peut actuellement dépasser le nombre de 400 licences d'hôtels et de restaurants.
4. Soit, à Montréal, une licence d'hôtel ou de restaurant pour chaque 750 habitants, et à Saint-Henri, une licence pour chaque 690 habitants.
5. Nous soumettons que ce nombre de 29 licenciés est plus que suffisant pour pourvoir à tous les besoins de la population et du public voyageur; et que la moralité publique serait plus élevée et la réputation de notre cité meilleure, si le conseil pour au moins plusieurs années à venir (à moins d'un accroissement de population extraordinaire) prenait la ferme détermination de ne pas aller au-delà de ce nombre de 29 licenciés.
6. Nous savons que ce conseil est d'opinion que nous avons assez d'hôteliers et de restaurateurs, et qu'il est anxieux de trouver un remède efficace à cette augmentation toujours croissante du nombre des licences; mais que la loi actuelle, dans la pratique, en regard aux exigences de la politique municipale, n'offre pas ce remède efficace.
7. Il y a dans Saint-Henri nombre de magasins licenciés pour la vente des liqueurs enivrantes, et qui font une concurrence injuste et déloyale à Vos Requérents, en vendant des spiritueux contrairement à



la loi.

8. Il est de plus à la connaissance de votre Requérante que dans plusieurs endroits de la cité, il se fait par des personnes qui n'ont aucune licence, une vente indue de liqueurs enivrantes.
9. Nous croyons que la taxe imposée par le règlement No.106 sur les tables de billard, est trop élevée.
10. Que cette taxe est de nature à décourager les personnes qui exploitent ce genre de commerce dans Saint-Henri, et que cependant, ce jeu du billard mérite plutôt d'être protégé par l'autorité municipale.

C'est pourquoi Votre requérante se permet d'attirer votre attention sur les 3 points suivants:

- (a) Nombre suffisant de licences d'hôtels et de restaurateurs;
- (b) Vente illégale de spiritueux;
- (c) Chiffre trop élevé de la taxe municipale sur les tables de billard.

Et vous prie:

- (a) De réduire la taxe municipale sur les tables de billard;
- (d) De sévir contre tous ceux qui font un commerce illégal de liqueurs enivrantes.
- (c) D'intervenir auprès des autorités provinciales, de concert avec Votre Requérante, pour obtenir du gouvernement la promesse d'un amendement à la loi provinciale des licences, qui mettrait la cité de Saint-Henri sur un pied d'égalité avec la cité de Montréal, quant à la limitation du nombre de licences d'hôtels et de restaurants.

Et ferez justice.

Montréal, 27 Septembre 1899

H. Vincent Président
J. N. Landry Secrétaire de l'Association.

11

DEMANDE

de

L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE
VINS ET DE LIQUEURS DE LA CITE DE
SAINT-HENRI.

au

CONSEIL de la CITE.

Prod. 27 sept. 1899.

COMMUNICATION
1899
CITE DE ST. HENRI

et d'arrêter la délibération du conseil de la ville et de les
arrêter.

Et les juges.

Secrétaire de l'Association
Monsieur, le 27 septembre 1899

P23/E2,172

0 1 0 0

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8162

Requête de l'Ass.
des Hoteliers
re nombre de licences

27/9/99



P23/E2,172

0100

P23/E2,172

Conseil de la Cité de
St. Henri Montréal

Messrs. Le Maire & Echevins

Je prends le
permis de vous adresser
quelques lignes afin de
demander une faveur
du conseil.

Messrs. Je vous demanderais
que vous me donniez
un peu de temps
afin que je vais à mes
affaires parce que je
suis en desir de
bâtir ou de vendre

P23/E2,172

Mais en m'alarant
du délais je vous en
serai très obligé. j'espère
bien que ma demande
ne sera pas refusée.

Dame J. H. Parent
58 Bonquet
St. Henri

27/9/98



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8163

Dame J. H. Parent
demande du delai
27/9/99



P23/E2,172

0 1 0 0

P23/E2,172

Montréal, 4 Aout, 1899

Il a été convenu et entendu entre Monsieur le Maire de la Cité de St Henri E. Guay et La Banque Jacques-Cartier, que la signature que vient de donner M. Guay par laquelle il accorde à La Banque Jacques Cartier un délai d'un an pour le paiement de son dépôt ne sera valide que si elle est approuvée par le Conseil de la Cité de St Henri et à défaut de cette approbation, elle sera nulle.

Eph. Guay
Puis



P23/E2,172

L'Hon. A. Desjardins, Président.

Toussaint Bienvenu, Gérant Général.

A. J. Kamelin, Vice-Président.

La Banque Jacques Cartier.

FONDÉE EN 1862.

Montréal, 27 Sept. 1899

A Son Honneur le Maire
et les Echevins
de la Cité de St Henri

Messieurs,

La Banque Jacques-Cartier désire exposer à votre Conseil les raisons qui motivent la démarche qu'elle a faite auprès des déposants afin d'obtenir d'eux le délai nécessaire pour assurer la reprise de ses affaires. Dans cette intention, elle vous prie de vouloir bien permettre à Monsieur T. Bienvenu, son gérant général de paraître devant vous et de donner toutes explications qui lui seront demandées à ce sujet.

Espérant que votre Conseil voudra bien accueillir sa demande d'une manière favorable, nous nous soucrivons, avec une parfaite considération.

LA BANQUE JACQUES CARTIER

A. Desjardins
Président



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8164

La Banque Jacques Cartier
se demande de delai
27/9/99



P23/E2,172

0 1 0 7

P23/E2,172



Asile des Sœurs-Grises
Varenes 28 Septembre 1899

A son Honneur le
Maire Guay de la
Cité de Saint Henri

Monsieur le Maire

Sur la recommanda-
tion de Madame Veuve
Arcade Decelles, je prends la
respectueuse liberté d'a-
dresser à la Corporation
de votre Cité, le compte
pour

P23/E2,172

pour pension du jeune Decelles,
 je me soucieris avec un
 profond respect et une haute
 Consideration,
 Monsieur le Moine,
 Votre humble Servant
 Jean Vandandaigne
 Supre

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8165

Asile de Varennes
re pension du jeune
Dezelles.
28/9/99



P23/E2,172

0165

P23/E2,172

0 1 6 0

McGOUN & ENGLAND,
Advocates and Barristers,
Commissioners for Ontario and Quebec.
Arch. McGoun. G. P. England.

Cable Address: "McGoun."
Directory Code Used.

BELL TELEPHONE MAIN 1210.
GUARDIAN ASSURANCE BUILDING,
181 St. James Street.

Montreal, 28 Sept 1899

L. N. Benecal Esq
Secy Treasurer
City of St. Henri

Dear Sir

In examining the resolution of
exemption in favour of the Merchant Cotton
Company, I observe that you have for-
gotten to make the correction in the
description of the property which I made
in the Draft - viz - in one place the word
lot is used instead of place, in another
place the word ouest is used where
it should be Sudouest. Will you
please have this corrected & send
an official copy of the resolution.

Redoncelle
28 Sept 1899

Yours faithfully
Arch. McGoun



P23/E2,172

0 1 0 0

McGOUN & ENGLAND,

Advocates and Barristers,

COMMISSIONERS FOR ONTARIO AND QUEBEC.

ARCH. MCGOUN

G. P. ENGLAND,

CABLE ADDRESS: "McGOUN."

DIRECTORY CODE USED.

BELL TELEPHONE MAIN 1210.

GUARDIAN ASSURANCE BUILDING,

181 St. James Street,

Montreal, 28 Sept 1899

L. N. Benecal Esq
Secy. Treasurer
City of St. Henri

Dear Sir

In examining the resolution of exemption in favour of the Merchant Cotton Company, I observe that you have forgotten to make the connection in the description of the property which I made in the Deft - viz - in our plan the word lot is used instead of plan, in another place the word ouest is used when it should be Sudouest. Will you please have this corrected & send an official copy of the resolution.

Yours faithfully
Arch. Mc Goun

Re received
28 Sept 1899



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8186

M^{re} Gouin & England
re Exemption de
taxe de la
Merchants Cotton Co.

28/9/99



P23/E2,172

0 1 0 0

P23/E2,172

L. Hon. A. Dujardin, Président.

Faurede Bonvenu Secrétaire Général.

A. L. Hamelin, Vice-Président.

La Banque Jacques Cartier.

FONDÉE EN 1862.

Montréal, 30 Sept 1899

A Son Honneur le Maire et
les Echevins de la
Cité de St Henri

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception par l'entremise de votre Secrétaire, de la Résolution adoptée par le Comité Général de votre Conseil, le 27^{ème} jour de Septembre courant et je suis chargé par le Bureau de Direction de vous transmettre avec ses remerciements pour l'extension accordée, son acceptation.

J'ai l'honneur d'être

Votre bien dévoué

A. L. Hamelin

Président



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8167

Banque Jacques-Cartier

re delai -

30/9/99



P23/E2,172

0 1 0 1

P23/E2,172

Depense Generale au 30 Septembre 1899

Appropriations

Cours du Recorder	918 83	1150
Hotel de Ville	2787 70	2000
Arrosage	804 01	1000
Sante Publique	1874 41	3158
Salaires de la Brigade	8251 50	10762
Entretien du local des Stations #1	694 04	300
' ' ' ' #2	2501 14	200
Station # 2 Contrats	1830 81	
Fourage	597 55	700
Telegraphes & Alarmes	81 50	250
Habilliments M.P.	1020 05	900
Egouts, Canaux & Fosses	355 17	200
Parc	793 50	700
Trottoirs	2356 09	2000
Rues	8804 43	6670
Fonds de secours aux Pauvres	479 60	300
Delegations	1449 50	200
Eclairage	7589 51	10000
Entretien des Prisonniers	1445 17	1300
Ameliorations Publiques	2991 50	
Frais Legaux	1601 63	1200
Contingents	1818 13	1600
Bureau du Conseil	2744 97	3620
Papeterie	442 36	400
Voiturages	43 55	
Intérets	28939 68	50480
Domages	1488 95	1500
Evaluations 1899	50	
Expropriations St Jacques	7118 26	
' ' ' ' Jean	5	
' ' ' ' Onnes	185 80	
Billets & Coupons	100540 27	600
Auditeurs 1898	225	
Remboursement Recettes	600	
Entretien Neige	2307 75	2000
Mentorat M.P. by the Board	57262 79	
	247200 15	

Er 06

CITE DE ST.-HENRI

Archive No 8168

État des Dépenses.

30/9/99



P23/E2,172

0160

P23/E2,172

Montréal, 2 octobre 1899.

A SON HONNEUR LE MAIRE
ET AUX ECHEVINS DE LA
VILLE DE ST. HENRI.



Messieurs,

Nous avons 20 familles qui doivent occuper, cet automne, les maisons que nous sommes à construire, en ce moment, sur la rue Brewster.

Les locataires doivent avoir l'usage de l'eau d'après leur bail. Nous vous serions très obligés en faisant poser, de suite, les tuyaux à l'eau de manière à ce que les familles puissent en avoir l'usage à leur entrée dans les logements.

Espérant que vous donnerez, à cette demande, votre immédiate attention.

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos dévoués serviteurs,



Ormistan, Groux ppau
Joseph Caruel do
J. Martine do
Alex Walker

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No **8169**

Requete des Propriétaires
rue Brewster
demandant la pose
de l'eau - 2/10/99



P23/E2,172

0 1 0 7

P23/E2,172

Ville St-Henri
3 octobre 1899

M^r Le Maire &
Messieurs les Echevins de
la Cité de St-Henri



Messieurs

Je dois attirer votre
attention sur un abattoir public en
opération sur la rue St-Philippe et met-
tant dans le plus grand danger la
santé des habitants de l'endroit et
même troublant le sommeil des voi-
sins veuillez donc s'il vous plaît mettre
un terme et faire cesser et supprimer
dans le plus bref délai l'existence
de cette abattoir qui est un foyer
de pestence et d'empoisonnement
pour nos familles

Je me soucie de votre
très humble serviteur

Jeremie Lavoy



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8170

Jeremie Gravel fr.
se plaint d'un abat-
toir voisin de chez
lui.

3/10/99



P23/E2,172

P23/E2,172

A. C. A. BISSONNETTE,
NOTAIRE.
3871 RUE NOTRE-DAME.

St.-Henri de Montreal, 4 Octobre 1899

Monsieur Blais, Inspecteur
Je conserve à vous
déclarer que je ne tiendrai pas la corporation
municipale responsable de dommages à
cause du changement de niveau du
trottoir: pourvu que le trottoir soit défini
la ligne de la rue jusqu'à la maison,
sans frais extra de ma part. Cepen-
dant je conserve tous droits pour
demander la pose d'un puitsard
soit devant chez moi ou devant chez
Archambault. Je réserve mes droits
contre les dommages occasionnés
par l'eau provenant de la rue.
Quant au trottoir j'accepte le niveau
tel qu'on me l'indique

Votre Dévoté

A. C. A. Bissonnette



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8171

A. C. A. Bissonnette
re trottoir
4/10/99



P23/E2,172

P23/E2,172

Primeau & Coderre

Avocats, Procureurs, etc.

*

Eugene Primeau, L.L.B.

Louis Coderre, L.L.B.

*

No 97, rue St Jacques

Edifice de la Banque du Peuple

Telephone Bell, Main 2784.

BUREAU DU SOIR:
1952 RUE ST-JACQUES, ST-HENRI.

Montreal, 4 Octobre 1899.

A SON HONNEUR le MAIRE et à MESSIEURS les ECHEVINS de la CITE de ST-HENRI.

MESSIEURS,



Vous m'avez fait communiquer une lettre de M.M. Roy, Roy & Senécal réclamant de la cité de SAINT-HENRI une somme de \$2800.00 pour expropriation de la propriété de M. Magloire Charbonneau. Il m'a été en même temps remis copie d'une résolution en date du 20 Septembre 1899, à l'effet que la cité renonce à l'expropriation de cette partie de la rue Albert, côté nord et portant le no. officiel 120 de 941.

La propriété Charbonneau dont il est question est située, si je comprends bien, sur cette partie de la rue Albert.

Il résulte de la transmission de ces documents deux questions.

1. La cité a-t-elle le droit, en thèse générale, de renoncer à l'expropriation de certains terrains, telle qu'indiqué sur les plans homologués?

La cité a ce droit depuis la dernière session, en payant les dommages résultant de la non-expropriation.

2. Cette loi s'applique-t-elle à la propriété Charbonneau?

Je prends pour admis que la cité n'est pas déjà en posses-



P23/E2,172

Primeau & Coderre

Avocats, Procureurs, etc.

*

Eugene Primeau, L.L.B.

Louis Coderre, L.L.B.

*

No 97, rue St. Jacques

Edifice de la Banque du Peuple

BUREAU DU SOIR
1952 RUE ST-JACQUES, ST-HENRI.

Téléphone Bell, Main 2784.

Montreal, 189.....

2

possession, comme dans le cas de monsieur Brown par exemple, de cette propriété Charbonneau.

Sans doute que la loi de la dernière session s'applique à cette propriété Charbonneau.

Si c'est la volonté du conseil de ne pas exproprier cette propriété, vous devrez, cependant, faire amender le plan de la cité en conséquence. Autrement, si vous attendez d'être poursuivi, vous paierez des frais inutiles.

Pour éviter ce frais inutiles, il faudrait donc faire signifier à Monsieur Charbonneau copie de la résolution du 20 Septembre dernier, et passer une résolution autorisant votre ingénieur et l'avocat de la cité à faire les travaux et les procédures nécessaires pour arriver à cette altération des plans de la cité.

Votre bien dévoué,

Louis Coderre

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8172

Louis Coderre
Opinion legale re
Maj. Charbonneau
4/10/99



P23/E2,172

P23/E2,172

4 Oct. 1899

Monsieur L. N. Sénécal
Saint-Henri

Cher Monsieur

Je regrette de ne pas
vous avoir rencontré ce matin, car
je pars demain pour rentrer à
Paris. J'étais venu pour
vous prier de vouloir bien encore
mettre sous les yeux des membres
les motifs de mes deux dernières
lettres. Celle où je priais
Monsieur le Maire de vouloir
bien faire arranger les deux
rues, Rue des Arènes et
Boulevard Arènes, car leur état
actuel n'avantage pas les lots
que j'ai à vendre sur ces
deux voies. Si on y mettait
un sidewalk cela leur donnerait
un meilleur aspect, et je
serais très aise que l'on mette
en même temps un sidewalk
le long de la Rue St. Antoine
entre Boulevard Ar. et Rue de Lissa.
Pour la demande que



J'ai fait de rectifications de
 taxes et intérêts (Rue Albert), ainsi
 que pour ce que le Conseil aura
 décidé au sujet de ce que je
 demande plus haut, je vous
 serais obligé de m'écrire à
 Paris, 78 Boulevard Haussmann.
 Je vous remercie d'avance de
 toute la peine que je vous donne
 en ceci; agréé je vous prie.
 Mes Sincères Salutations.
 Comte Brown.

Aussi pour le Rue Albert, au coin
 de la Rue Rose de Lima, Doyon
 depuis un an on m'a dit
 que l'on arrangerait cette
 rue en la traçant sur le
 terrain que j'ai vendu à la
 Ville à cet effet, et cela
 reste ouvert à plaisir.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8173

Ormiston Brown
rue Albert.

4/10/99



P23/E2,172

0 1 1 3

50499
 Turnee de Quebec }
 Cité de Beauport }
 Comité de l'eau et l'égout
 de la Cité de Saint-Henri, tenue à
 Saint-Henri au lieu ordinaire des
 sessions des dits Comités le mardi
 quinzième jour d'août mil huit
 cent quatre vingt six neuf, conformé-
 ment à la loi à laquelle assen-
 blée sont présents MM. les Echevins
 M. Labeche, Armand Turlepe, et plusieurs
 formant un quorum sous la présidence
 de M. M. Labeche.

Il est résolu et adopté que le com-
 mandement soit fait au Conseil
 de faire poser deux lampes électriques
 à arc, une pour éclairer le mur
 annexe et un bon éclair ^{Beauport} la rue
 et que d'autres lampes soient placées
 plus avantageusement pour la
 distribution de la lumière spéciale.
 ment à la rue du Parc et le mur
 Notre-Dame près du pont. Ces deux
 lampes devront être rapprochées de
 la station du C. T. R. et avertissement
 donné de faire faire ces travaux
 immédiatement.

et l'assemblée est levée

Wilfrid Lapierre
 Président

L. H. Senecal
 Secrétaire

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8174

Comité Eau et
Éclairage.
5/10/99



P23/E2,172

P23/E2,172

PHONES
MARCHANDS 1224.
BELL - - 8157.



Bureau du Greffier de la Cité
Hotel de Ville,

St-Henri, 3 Octobre 1899 189

RECEIVED
OCT 6 1899
ANSWERED

re Hydrants

Mr. A. Carvel
Secretary
M.W. & P.Co.

COMMUNICATION
OCT 20 1899
CITÉ DE ST. HENRI.

Dear Sir.

In reference with the request of the Council of Saint
Henri for the laying of a large size hydrant on Ste. Elisabeth
Street on the main 12 inches pipe, I beg to say that it is un-
derstood to be considered by the Council as a double hydrant.

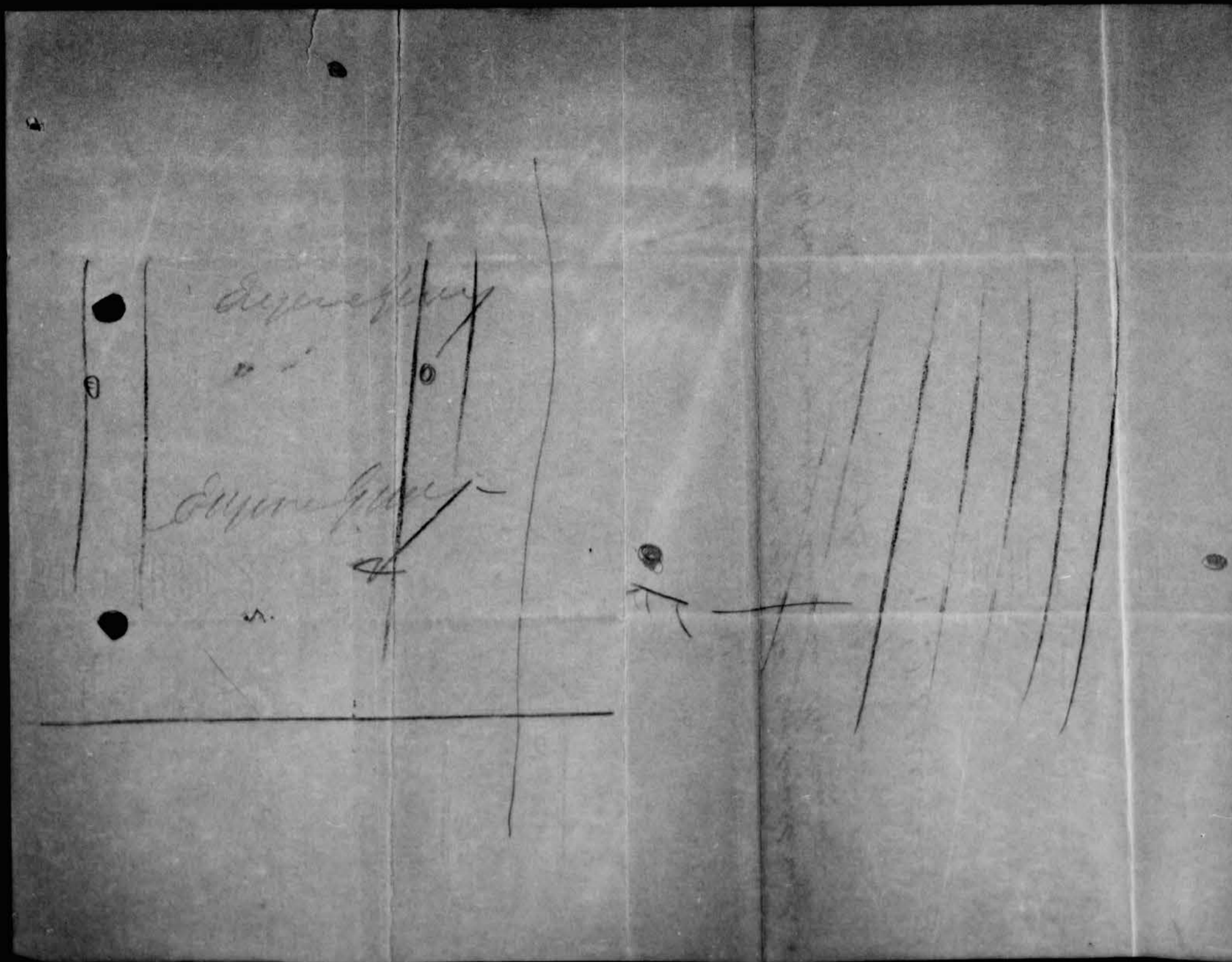
*equal to two double nozzle
hydrants and count as such in the number
to be supplied to the corporation*

I remain
Your truly

L. Mercier

City Clerk & Treasurer

P23/E2,172



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8175

Montreal Water & Power Co.
re borne-fontaine
speciale

6/10/99



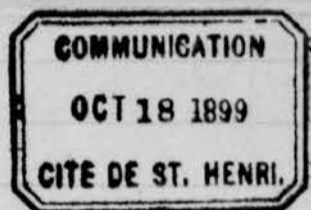
P23/E2,172

0113

P23/E2,172

St. Henri 10 Octobre 1899

Monsieur le Maire et Messieurs
les échevins de la cité de St. Henri



Messieurs

Nous soussignés propriétaires
de la rue Albert dans la dite munici-
cipalité de St. Henri, demandons respectu-
sement de bien vouloir prendre en con-
sideration notre requête demandant de
bien vouloir remédier aux alignements
de la partie supérieure de la dite rue à
partir de la rue St. Jean jusque auprès
de la rue Rose Delima, et que ces dites
lignes de chaque côté soient continuées
en droite ligne, et de même largeur que
la partie inférieure de la dite rue, et de
bien vouloir aussi remédier à ce qu'une
maison portant le numéro 873.875 faisant
le coin Nord Est de la rue St. Jean et
Albert a une partie de vingt à vingt deux
pouces sur la rue, ce qui réuni avec ce
plus haut mentionné, est et sera une
cause de dépréciation pour tous les proprié-
taires de la dite rue.

Veuillez remédier à ces observations
prouver que ces dites améliorations resteront à
la charge de la municipalité.

P23/E2,172

St-Henri
Jos Roy
St-Louis
Louis Poirer
Ephrem Lathier
Leon Houle
Miriamgilde Bisson.
Janis Peneau
Made In G. Bonneau.
Ely. Marchand



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8176

Requête des Citoyens
de la rue Albert.
10/10/99



P23/E2,172

0 1 1 0

P23/E2,172

A Monsieur le Maire et les Echevins
de la Cité de Saint Henri
Messieurs

La Compagnie dite "The Lang Manufacturing Co."
a l'honneur de faire application au Conseil de la Cité de Saint
Henri pour l'obtention d'un permis d'ériger un engin a vapeur
pour une manufacture à être construite sur les lots Nos. 86
86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130
et 131 de la subdivision 1704 et la ruelle sur une profondeur
de 10 lots et demande exemption de toutes taxes municipales
pour dix ans.

la manufacture suddite sera en opération au mois de Mai 1900
et fera toutes sortes de biscuits, patisseries, et confiseries
éect.

Montreal le 11 Octobre 1899

The Lang Manufacturing Co.
W. Lang
Pres.

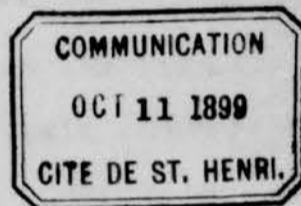
P23/E2,172

Montreal, 9th October 1899.

To the Mayor & Council of the Town of St. Henri,

St. Henri,

P.Q.



Gentlemen,-

Referring to our letter of the 19th. of April, with reference to bonus and exemption from taxation, in the event of our establishing and operating a factory for the manufacture of biscuits and confectionery in your City, we beg to say, that on re-consideration we withdraw the offer made in said letter, and would substitute the following proposition:-

We propose to build a factory within the limits of your City for the manufacture of biscuits and confectionery, and agree to have the same in running order by May 1st., 1900, provided a by-law is passed exempting our company from all taxes and assessments whatsoever, both general and special, for a period of ten years from the date of our starting machinery and commencing to manufacture; such exemption however not to include such tariff or water rates as your City may deem meet to impose on the owners, tenants or occupants, should waterworks be established by the City within the said period of ten years.

Should your Council agree to this proposition, we on our part oblige ourselves to employ not less than seventy-five hands

in

P23/E2,172

-2-

in connection with the said business, and to pay out not less than twenty-five thousand dollars per annum in wages and salaries.

If this proposition is accepted, we shall commence building operations at once.

Yours truly,

The Lang Manufacturing Co
H. H. Lang
Pres.



P23/E2,172

PHONES
MARCHANDS 1224.
BELL - - 8157.



Bureau du Greffier de la Cité
Hotel de Ville,

St-Henri, 189

Stables	Paper boxes
---------	-------------

Storage Area
9e

	Expenses	
155 x 60		100 x 60

Chambre St-

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8177

Lang Manufacturing Coy.
de avantages
11/10/99



P23/E2,172

P23/E2,172

St. Henri

Oct 11 1899

A Messieurs Les Conseillers

Messieurs
Etant prêt à bâtir au coin
de la rue Langevin et St. Julien
et comme étant pas en ligne
avec les autres Je serais
prêt à être approprié de
suite J'espère que vous vous
rendrez à mon désir et qu'on
s'arrangera amicalement

Très Digne



CITE DE ST. HENRI

Archive No. 8178

Isidore Charbonneau
re expropriation -
11/10/99



P23/E2,172

P23/E2,172

St. Henri
12. 1899

M. Son Honneur le Maire
et aux Echevins de la Cite St. Henri

Messieurs. -

Les Ouvriers Organises
de St. Henri. Jugent qu'il
serait. tres avantageux pour
eux. Comme pour tous les
autres Citoyens. d'avoir un
Bureau de Placement gratis
dans votre cite. dans le genre
de celui de Montreal. Je
vous prie. en ma Qualite
Officielle de President. des
Ouvriers. et de nous aider
a fonder ce Bureau. qui
sera connu sous le nom
de Bureau de Placement
Municipal. St. Henri. il va
bien dire Messieurs que nous

P23/E2,172

Nous soumettons aux conditions
que pourra exiger votre
Conseil, donc meilleurs foie
Espérer que vous prendrez
notre demande en considération
le plus tôt possible. ou la
saurons avancée. et que nous
soyons prêts pour la fermeture
de la navigation. a venir en
aide aux nombreux citoyens
que cette fermeture jettera sur
le Pavé

fai l'honneur d'être
votres, votre tres
humble serviteur



A. G. Way
President Club. Inver
St Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8179

Club Ouvrier
A. G. Way-
re bureau de place
ment.

12/10/99



P23/E2,172

P23/E2,172

13. Oct 1899

Prouve de Québec } après entente et délibérations
Cité de Saint-Henri } entre le Conseil de la Cité de
Saint-Henri et M. Osidre Charbonneau
l'offre de soixante cents de pied est faite
à M. Charbonneau pour expropriation d'une
partie de sa propriété située coin des rues
Leroux et St-Ferdinand et portant le No
du Cadastre . surant mesure et
plans en J. G. Vauver, la dite somme de
soixante cents de pied étant pour prix du
terrain et tous dommages pouvant résulter
de l'expropriation la somme payable quand
la maison nouvelle sera construite sur le
lot susdit.

L'offre susmentionnée est acceptée
par M. Charbonneau qui a signé

L. M. Senechal

L. Charbonneau



P23/E2,172

Plan montrant le terrain exproprié à

ISIDORE CHARBONNEAU

pour l'élargissement de la Rue Langevin.

ST HENRI - CO. HOCHELAGA.

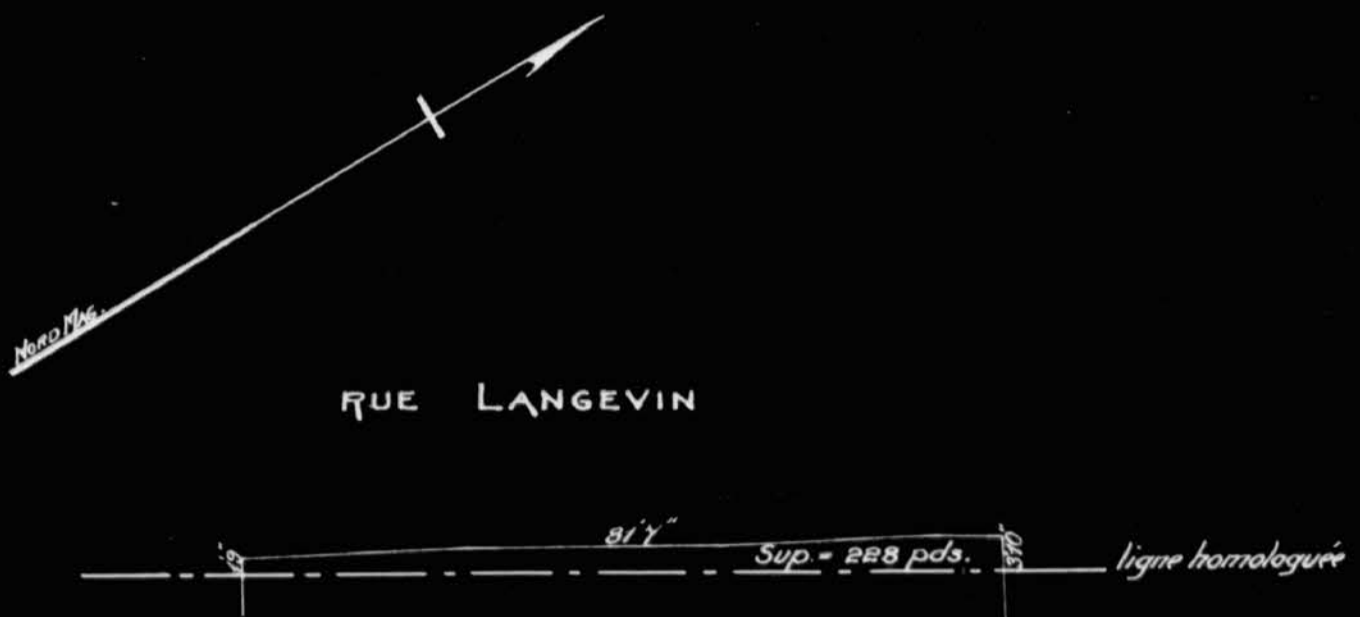
Montréal, 24 Novembre, 1899.

Préparé par :

Emile Vaissier

I.C. & A.G.P.

Echelle = 20 pds. au pouce, m. a. .



1566

1565

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8180

J. Charbonneau
accepte l'offre du
Conseil pour Exprop-
riation de terrain
re St Ferdinand
13/10/99



P23/E2,172

P23/E2,172

GEOFFRION, GEOFFRION, ROY & CUSSON
AVOCATS, Etc.

P. O. BOITE 435

TELEPHONE 10

No. 97, Rue St-Jacques

VICTOR GEOFFRION, AIME GEOFFRION,
F. X. ROY, VICTOR CUSSON.

EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE

Montréal, 14 Oct. 1899

Monsieur,
La Banque du
Peuple nous a donné
instruction de prendre
une action contre la
Cité de St-Henri pour
faire réduire l'évalua-
tion absurde et exa-
gérée de ses propriétés et
les taxes qu'elle nous
doit pour les deux der-
nières années. Veuillez

~~Bien à vous~~
avoir l'obligeance de nous
laisser savoir ce que la
~~banque~~ propose de faire?



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8181

Geoffrion Geoffrion et al
re evaluation -
Banque du Peuple.
14/10/99



P23/E2,172

P23/E2,172

WE REPRESENT
 THE PITTSBURGH REDUCTION CO.
 PITTSBURGH, PA.
 MANUFACTURERS OF
 Pure Aluminum Ingots,
 Sheets, Tubing and Wire.

THE
 ALUMINUM MANUFACTURING CO.
 TWO RIVERS, WISCONSIN.
 MANUFACTURERS OF
 The "Meteor" Brand and other
 Aluminum Combs.

ALUMINUM CASTINGS.
 CAMP COOKING OUTFITS.

C. T. CHRISTIE & CO.
 IMPORTERS AND MANUFACTURERS OF



ALUMINUM COOKING UTENSILS
 — AND —
 Household Furnishing Inventions.

OFFICE AND SAMPLE ROOMS:
 1889 NOTRE DAME STREET,

**IMPERIAL MEASURES
 AND FUNNELS.**

Tea Kettles, Tea Pots, Coffee Pots,
 Sauce Pans, Fry Pans, Baking Pans, Pie
 Plates, Cups, Pitchers, Sugar and Cream
 Sets, Trays, Preserving Kettles, Chafing
 Dishes, Crumb Trays and Scrapers,
 Oyster Dishes, Soup and Dinner Plates,
 Spoons and Forks, &c.

Ether Inhalers, Pus Basins, Medicine
 Cups, Railway and Electric Reflectors.

SPECIALTIES TO ORDER.

Montreal, 16th Oct. 1899

COMMUNICATION
 OCT 17 1899
 CITE DE ST. HENRI.

Cyprien Guay Esq.
 Major. St. Henry.

Dear Sir,

I wish to report to you that on
 Saturday last between 6 and 6:30 o'clock p.m.
 my wife on returning to our home at St. James
 was brutally knocked down and robbed of
 her purse and contents in that part of your
 town on St. Antoine St. while on her way
 to the St. Henry Railway Station. between
 St. Viateur Avenue and the station, she was
 severely bruised and has since been confined
 to her bed and has suffered severely by the
 lacerations and contusions she received from
 the cowardly ruffian, who took to his heels
 as soon as he got her purse. She had to be
 assisted to the station by a stranger, who
 however was a gentleman, but she was unable
 to do anything or report the matter to any of your people.
 I think this lonely part of St. Antoine St. should be looked after.
 Yours Respectfully C. T. Christie.

P23/E2,172

WE REPRESENT
THE PITTSBURGH REDUCTION CO.
PITTSBURGH, PA.
MANUFACTURERS OF

Pure Aluminum Ingots,
Sheets, Tubing and Wire.

THE
ALUMINUM MANUFACTURING CO.
TWO RIVERS, WISCONSIN.
MANUFACTURERS OF

The "Meteor" Brand and other
Aluminum Combs.

ALUMINUM CASTINGS.
CAMP COOKING OUTFITS.

C. T. CHRISTIE & CO.

IMPORTERS AND MANUFACTURERS OF



ALUMINUM COOKING UTENSILS

AND
Household Furnishing Inventions.

OFFICE AND SAMPLE ROOMS:

1889 NOTRE DAME STREET,

Montreal,

IMPERIAL MEASURES

AND FUNNELS.

Tea Kettles, Tea Pots, Coffee Pots,
Sauce Pans, Fry Pans, Baking Pans, Pie
Plates, Cups, Pitchers, Sugar and Cream
Sets, Trays, Preserving Kettles, Chafing
Dishes, Crumb Trays and Scrapers,
Oyster Dishes, Soup and Dinner Plates,
Spoons and Forks, &c.

Ether Inhalers, Pus Basins, Medicine
Cups, Railway and Electric Reflectors.

SPECIALTIES TO ORDER.

Cyprien Guay Esq.
Major, St. Henri.

Dear Sir,

I wish to report to you that on
Saturday last between 6 and 6:30 P.M.
my wife on returning to our home at St. Henri
was brutally knocked down and robbed of
her purse and contents in that part of your
town on St. Antoine St. while on her way
to the St. Henri Railway Station. Between
atwaded avenue and the station, she was
severely bruised and has since been confined
to her bed and has suffered severely by the
buses and contusions she received from
the cowardly Ruffian, who took to his heels
as soon as he got her purse. She had to be
taken to the station by a stranger, who
however was a gentleman, but she was unable
to do anything or report the matter to any of your people.
I think this lonely part of St. Antoine St. should be looked after.
Yours respectfully C. T. Christie.

16th Oct 1899
COMMUNICATION
OCT 17 1899
CITE DE ST. HENRI.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8182

*C. J. Christie
re accident a sa
Dame. 16/10/99*



P23/E2,172

0190

P23/E2,172

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL

MEMBER OF THE
MONTREAL STOCK EXCHANGE.

R. Wilson Smith,
Financial Agent.

STANDARD CHAMBERS
151 ST. JAMES STREET.

Montreal October 16, 18 99

My dear Mr. Mayor:-

I enclose copy of letter received on Saturday from Mr. Atwater, who had an interview with Mr. Carter. I have sent copy of this letter to Mr. Tooke. I am really afraid that nothing can be done until everything is ratified by the Legislature. This you can have done without difficulty.

With very kindest regards,

I remain

Yours faithfully,

R. Wilson Smith

1 Enc.

Eugene Guay Esq
Mayor of St. Henri,
P.Q.



P23/E2,172

R. WILSON-SMITH,
FINANCIAL AGENT

SHEET No. _____

COPY.

Montreal, October 13th, 1899

R. Wilson Smith Esq

Montreal.

My dear Sir:-

As you requested, I have to-day had an interview with Mr. Carter relative to the St. Henry bond issue for the bonus to Mr. Toeke of \$35,000. I think that Mr. Carter agrees with me that under the decision of the Supreme Court, the majority of the municipal electors in number and value must express their approval of the by-law before it can be held to be validly in force. I expressed anxiety to do anything that I could to help the issue along, and Mr. Carter has written to Mr. Toeke suggesting that the latter should see him along with the Mayor and, possibly, the solicitor of the Town of St. Henry. We will be glad to help the matter in any way that we can. As I explained to you verbally, I am leaving for Halifax to-night on a case that is commencing in Sydney on Tuesday morning, but will be back as soon as I possibly can. In the meantime Mr. Ducloux is thoroughly conversant with the facts, and, if necessity arises, will, I have no doubt, be able to do anything that is necessary.

(Sgd) A.W. Atwater.



GITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8183

R. Wilson Smith
re Looke Bros.
16/10/99



P23/E2,172

0100

St Henri 18 Oct 1899

Mon honneur le maire
et à messieurs les échevins de la
Cité de St Henri



Messieurs

Les charretiers de cette cité exposent respectueusement à votre honorable corps que depuis que nous stationnons à la gare St G. J. B. il s'est fait sentir une grande différence dans nos gains et malheureusement c'est pour le plus mal car nous avons toutes les peines à faire assez pour vivre, et nous croyons qu'à ne un changement de site nous serions aussi heureux qu'avant de stationner à cet endroit confiant dans votre esprit de justice vos requerrants ne cessons de prier.

P23/E2,172

Alphonse ^{his} Fishbean
work MS

William Brissette

Josant ^{his} Fishbean

Edward ^{work} + Lucabelle ^{MS}

Joe ^{his} + Roseanne
work

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8184

*Cochers de Place
requete pour changer
de place -
18/10/99*



P23/E2,172